

AVIS PUBLIC

Demandes de dérogation mineure

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la secrétaire-trésorière de la Municipalité de Barnston-Ouest que lors de la séance du conseil municipal qui se tiendra le 2 mars 2020, à 19h00, au Centre Communautaire situé au 2081, chemin Way's Mills, le conseil entendra les demandes de dérogation mineure numéro 2020-01-DÉRO et 2020-02-DÉRO.

Dérogation mineure numéro 2020-01-DÉRO

chemin Way's Mills, lot 5 074 959, zone U-5

Nature et effets de la demande

La Municipalité souhaite construire un bureau municipal, d'un étage, dans le stationnement du Centre Communautaire. Cependant, selon les normes d'implantation du règlement de zonage, le nombre d'étages minimum pour un bâtiment principal dans cette zone (U-5) est de 2.

L'effet de cette dérogation, si elle est accordée, rendrait conforme ce projet.

Dérogation mineure numéro 2020-02-DÉRO

114 chemin Madore, lot 4 271 812, zone A-3

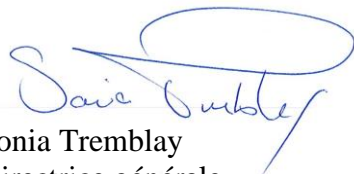
Nature et effets de la demande

Le projet consiste à construire un nouveau garage. Celui-ci serait bâti à l'emplacement actuel de la grange, qui elle serait démolie. Malgré cela, la superficie maximale des bâtiments accessoires par terrain excèderait la limite permise par le règlement de zonage 225-2012, chapitre 5, article 5.2.1.

L'effet de cette dérogation, si elle est accordée, rendrait conforme ce projet.

Au cours de cette séance, toute personne intéressée par ces demandes est invitée à assister à cette réunion et y présenter leurs observations.

Donné à Barnston-Ouest, ce 6 février 2020.



Sonia Tremblay
Directrice générale
Secrétaire-trésorière